

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 MARS 2015

Le mardi 3 mars 2015 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, Maire, suite à sa convocation en date du 26 février 2015.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, HERAULT Laurence, LEDOUX Nadine, MOREAU Patricia, PIOT Marylène,

MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre.

Excusés : CHAUVEAU Magali, FOUCHE Patrice (1 pouvoir à M.NIVAU Christian), ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain (1 pouvoir à Mme LEDOUX Nadine).

Secrétaire : Mme BALOTHE Paulette.

Il n'y a aucune remarque sur le compte rendu du 3 février dernier, Monsieur le Maire demande aux élus de signer le registre.

1 – DEVIS DE MAINTENANCE DES EXTINCTEURS

Monsieur le maire présente un devis reçu des Ets VIAUD d'Echiré, chargés de la maintenance des extincteurs des bâtiments communaux. Les tarifs unitaires restent les mêmes que l'année passée. La proposition porte sur la vérification de 51 extincteurs et le remplacement d'un extincteur, pour un montant de 795,96 € TTC.

Considérant la qualité du service et des conseils, les élus acceptent ce devis de maintenance pour l'année 2015.

2 – HONORAIRES DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE PROJET RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le maire rappelle l'historique du projet cantine et salle de motricité :

- Première estimation du coût du projet : 450 000,00 € HT

- Honoraires du maître d'oeuvre retenu, cabinet Témis de La Crèche : 42 750,00 € HT

Proposition retenue par la commission d'appel d'offre le 15 mai 2014 et approuvée par le conseil municipal le 20 mai 2014.

Après consultation des différents partenaires (agents municipaux, enseignants, parents d'élèves), les élus ont demandé à l'architecte de retravailler le dossier en tenant compte d'une augmentation des superficies des bâtiments.

- Deuxième estimation du coût du projet : 700 000,00 € HT

- Honoraires du maître d'oeuvre : 66 500,00 € HT

L'ouverture d'une classe supplémentaire n'étant pas confirmée, les élus n'ont pas approuvé cette proposition et ont demandé à l'architecte de revoir le projet en conservant la construction d'une cantine et en excluant la construction d'une salle de motricité.

- Troisième estimation du coût du projet : 588 200,00 € HT

- Honoraires du maître d'oeuvre : 55 879,00 € HT (soit 9,5%)

Monsieur le maire présente donc aux élus cette dernière proposition du cabinet Témis, accompagnée d'un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre initialement signé par les parties et d'une mission complémentaire portant sur la réétude de la mission sans la salle de motricité.

Considérant les aléas qui ont conduits les élus à demander consécutivement à l'architecte plusieurs versions du projet,

Considérant le travail fourni par le cabinet Témis, dans les délais,

Les conseillers municipaux acceptent :

- Le projet tel que présenté ce jour, pour la construction d'une cantine scolaire seule, pour un coût prévisionnel définitif estimé à 588 200,00 € HT.
- Le forfait de rémunération de la maîtrise d'oeuvre de 55 879,00 € HT.
- La mission complémentaire forfaitaire pour la réétude de la mission de 12 000,00 € HT.

Les dépenses seront inscrites au budget communal de 2015 et Monsieur le maire est chargé de signer tout document relatif à ce projet.

3 – APPROBATION A.P.D. ET LANCEMENT DU PROJET AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR RD5 ET RD7

Monsieur le maire précise que chaque commune partenaire du projet "aménagement de sécurité sur D5 et D7", doit approuver l'avant projet définitif (A.P.D.) tel qu'il a été présenté en réunion de travail, et aller vers la phase projet.

La société ASTEC, maître d'oeuvre est prête pour lancer le dossier de consultation des entreprises. Les communes de La Crèche et de Sainte-Néomaye sont prêtes pour lancer le projet rapidement. Cependant, Monsieur le maire précise les points suivants :

- La commune de Fressines a la part la plus importante sur ces deux phases du projet et doit voir si le budget 2015 permet une prévision totale ou échelonnée des dépenses.
- Les communes peuvent bénéficier chaque année d'une aide du conseil général des Deux-Sèvres, dans le cadre des "actions de sécurité", d'un montant de 30 % des travaux HT plafonnés à 115 000,00 € HT. Il peut être intéressant de prévoir 2 phases de travaux sur deux exercices budgétaires différents et demander cette aide deux années de suite.
- Le conseil général des Deux-Sèvres serait prêt à prendre en charge les enrobés mais plutôt en deux fois.

Monsieur le maire suggère donc de préparer deux dossiers en 2015, de faire les demandes de subventions pour la D7 en 2015 et de lancer les travaux fin 2015, puis de faire les demandes de subventions pour la D5 début 2016 et de lancer les travaux pour la D5 en 2016.

Il rappelle que le montant total des travaux est estimé à 280 000,00 € HT, dont 185 000,00 € HT pour la RD7 (128 300,00 € HT pour la commune de Fressines et 56 700,00 € HT pour la commune de La Crèche) et 95 000,00 € HT pour la RD5 (47 500,00 € HT pour la commune de Fressines et 47 500,00 € HT pour la commune de Sainte-Néomaye).

Après délibération, les conseillers acceptent l'avant projet définitif pour les aménagements de sécurité sur les RD5 et RD7, et autorisent le maire à lancer la phase projet.

4 – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Madame Moreau Patricia présente le projet éducatif territorial (PEDT) que la commune souhaite transmettre pour avis et validation à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) avant le 9 mars.

Suite à la mise en place de la réforme territoriale, la commune se voit attribuer chaque année une dotation de l'Etat de 18 000,00 €. Afin d'obtenir une continuité de cette dotation à compter de la rentrée 2015, la commune doit mettre en place un PEDT.

Madame Moreau reprend les points essentiels de ce projet qui retrace les activités mises en place dans le cadre des activités périscolaires.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent la mise en place du PEDT pour la rentrée de septembre 2015.

5 – HORAIRES SCOLAIRES

Madame Moreau Patricia, rapporte les points abordés lors du dernier conseil d'école extraordinaire, au cours duquel les enseignants ont proposé de nouveaux aménagements d'horaires pour permettre aux enfants de maternelle de prendre leur repas sereinement. Cette modification applicable à la rentrée de septembre 2015 est soumise à l'avis des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et fera l'objet d'un additif au PEDT.

Les changements d'horaires proposés portent sur l'allongement de la pause méridienne de 15

minutes pour tous : PS-MS-GS de 11h45 à 13h30 CP-CE1-CE2-CM1-CM2 de 12h à 13h45. De plus les PS et MS sortiront le lundi et le vendredi à 15h30 au lieu de 16h et seront en activités périscolaires (APS) pendant 30 minutes. Les autres classes conservent l'horaire de sortie à 16h le lundi, mardi, jeudi et 15h le vendredi, suivi d'1h d'APS.

Ces modifications ont d'une part un impact sur les plannings des agents et leur pause déjeuner est décalée de 15 minutes. Madame Moreau a rencontré Monsieur Secq, qui débute son travail à 7h15, préfère prendre sa pause méridienne de 11h15 à 12h. Les autres agents peuvent plus facilement décaler le temps du déjeuner car ils n'ont pas la contrainte de 6h consécutives de travail le matin avant la coupure de midi. D'autre part, les ATSEM présentes dans les classes avec les PS et MS ne participeront pas aux APS des autres classes le vendredi de 15h à 16h. Madame Moreau rencontrera les agents au retour des vacances d'hiver pour les informer de ces projets.

Après discussion les membres du conseil municipal acceptent la proposition de modification d'horaires telle que présentée pour la rentrée de septembre 2015 et demande qu'elle soit transmise au service de l'éducation nationale pour le 9 mars 2015.

6 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Elections :

- Madame Ledoux Nadine demande aux élus si le planning qui leur a été transmis pour la tenue des bureaux de vote à l'occasion des scrutins des 22 et 29 mars prochain convient. Le planning est accepté par l'ensemble des élus.

7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Dupeu Laurent et Madame Moreau Patricia ont rencontré un technicien des Ets Wikicat, pour le projet d'aire de jeux pour jeunes enfants à l'espace Albert Cailbault. Les tarifs semblent intéressants, des devis vont être proposés pour des jeux et les barrières de clôture.

Monsieur le maire demande à Monsieur Dupeu de faire une proposition avec le meilleur scénario pour ce projet, afin de l'intégrer en partie dans le budget 2015 et de lancer les demandes de subventions.

- La convocation pour la prochaine assemblée générale de l'association "centre de loisirs Belle et Lambon" est transmise aux délégués. Leur présence est vivement souhaitée car le bureau va annoncer sa démission.

- Monsieur le maire rappelle que deux réunions publiques sont prévues à la salle des fêtes de Fressines les 10 et 11 mars prochains par des candidats aux élections départementales.

- Le protocole pour les consignes de sécurité et exercices d'évacuation à l'école sur le temps périscolaire et la définition du point de rassemblement seront présentés lors de la prochaine réunion du conseil municipal, en présence de Monsieur Patrick Rousseaux.

- Les élus sont invités à la répétition générale du théâtre le 12 mars à la salle des fêtes à 20h.

La séance est levée à 22h10.